

5. ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD)— Le Développement communautaire—

Actions à mettre en œuvre au cours des 5 prochaines années dans le cadre du processus de la TICAD (Plan d'Action de Yokohama)

Le Processus de la TICAD consacrera son soutien au :

- (1) Développement communautaire « Global » (Global et local) ; et à
- (2) Une approche basée sur les communautés et des pôles fonctionnels.

Principales actions entreprises jusqu'à la date de février 2009 sous le couvert du processus de la TICAD

- **Réduction de la pauvreté à travers le développement communautaire**
L'assistance au programme « Un village, Un produit » a été assurément étendue avec trois drafts rédigés en Kenya, Ethiopie et Mozambique.
- **Promotion de la Femme**
L'entrepreneuriat féminin a été soutenu à travers des programmes de formation sur la production agricole locale (Beurre de Karité), dans lesquels 1000 femmes ont pris part, autant qu'à travers la mise en place d'Associations de producteurs.
- **Coopération Sud-Sud (coopération Asie-Afrique)**
Initiée en 2006, et devant s'achever en octobre 2009, la coopération instaurée entre la Thaïlande et le Lesotho, consistant à échanger les meilleures méthodes culturelles dans le cadre de l'économie autosuffisante et de la nouvelle théorie agricole, constitue l'un des bons exemples d'application du concept d'agriculture durable dans un environnement africain ; il a ainsi été possible de faire du village modèle un centre de formation pour les agriculteurs de tout le Lesotho.

Défis à venir

- Afin d'assurer un ensemble cohérent de services, y compris dans le domaine de l'éducation sanitaire, il sera important de recourir à une approche basée sur les communautés et des pôles fonctionnels tels que les écoles, les centres communautaires d'apprentissage et les services sanitaires. A travers un lien avec l'économie locale, les populations devront être encouragées à s'impliquer dans la gestion des établissements scolaires et les comités de développement communautaires pour l'amélioration de l'habitat, l'hygiène, la gestion de l'eau et la voirie.
- Conformément à la Déclaration sur l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté en Afrique, les membres de l'Union Africaine sont encouragés à promouvoir le développement social, la réduction de la pauvreté et la création d'emplois, le soutien aux couches les plus défavorisées et les plus vulnérables, en particulier dans les communautés rurales et l'économie informelle en milieu urbain.